

☐ Individuelle

☐ Familiale

☐ Professionnelle (ASMAT, métiers de la petite enfance, résidence seniors ...)

☐ Associations

☐ Groupement scolaire

☐ Adhésion

☐ Renouvellement

Inscription annuelle Du 1er septembre au 31 août	MOZAC	AUTRES COMMUNES
	16 €	19 €



RESPONSABLES :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

COMPOSITION DU FOYER :

ENFANTS				
NOM				
PRÉNOM				
NÉ(E) LE				

Droit à l'image : Dans le cadre de ses animations, la ludothèque LUDO'ZAC est susceptible d'utiliser votre image à des fins de communication. De ce fait, autorisez-vous le responsable de la ludothèque à utiliser votre image ainsi que celles de vos enfants pour diffusion sur les réseaux sociaux et autres ? (Facebook de la ville de Mozac, Instagram, Panneau Pocket, bulletin municipal, Site internet de la ville de Mozac, La Montagne...)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à la ludothèque Ludo'Zac pour permettre un suivi de votre adhésion ainsi que de vous envoyer des contenus adaptés à vos centres d'intérêts. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Les données seront effacées en cas d'inactivité prolongée. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de Ludo'Zac à l'adresse ludotheque@ville-mozac.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR LUDO'ZAC 2026 - 2027



LUDO'ZAC est une ludothèque gérée par la municipalité de Mozac, située sur le territoire de Riom Limagne et Volcans. Elle s'adresse à tous les publics et est située dans les locaux du centre d'animation 50, rue de l'hôtel de ville. Ludo'zac est un lieu d'échanges qui a pour objectif de développer le jeu sur place, les animations ludiques et le prêt de jeu. Chaque adhérent(e) à la ludothèque s'engage à respecter le lieu, le matériel, les personnes présentes ainsi que certaines règles de vie afin de favoriser le vivre ensemble

I - JEU SUR PLACE

Article 1 – Afin de fréquenter la ludothèque, il faut en être adhérent(e). Une fiche de renseignement doit être dûment remplie, datée et signée par une personne morale qui devra s'acquitter de la cotisation annuelle (16 € pour la population mozacoise et 19 € pour la population extérieure). Cette adhésion est familiale (Mère, père et enfants). Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante

Article 2 – L'accès à la ludothèque est libre et les adhérent(e)s peuvent venir et repartir comme bon leur semble durant les créneaux d'ouverture. Le responsable note sur un cahier de présence nom, prénom, numéro d'adhésion, l'heure d'arrivée et de départ. Les chaussures doivent être impérativement retirées et les vêtements accrochés. Les adhérents qui le désirent peuvent apporter leurs propres chaussons ou chaussettes. **Les poussettes, trottinettes, rollers et vélos sont strictement interdits dans la ludothèque** sauf cas exceptionnel. Chacun est libre de partir quand il le souhaite à condition de signaler son départ auprès du responsable. Les enfants de moins de huit ans doivent être obligatoirement accompagnés par une personne majeure.

LUDO'ZAC n'étant pas en lieu de garde pour enfant, le personnel n'est pas responsable des faits et gestes des mineurs fréquentant le lieu.

Article 3 – Les parents ou accompagnateurs doivent impérativement ranger les jouets et jeux qui ont été utilisés par ou avec leur(s) enfant(s). Les jeux doivent être vérifiés avant d'être rangés.

Article 4 – Certaines plages horaires sont réservées à des publics spécifiques : assistante maternelle, écoles, accueil de loisirs, structure multi-accueil (crèche)... De ce fait, la ludothèque sera fermée au public sur ces temps-là pour le jeu sur place. Cependant, la ludothèque sera accessible au public pour le prêt et/ou les retours de jeux.

En cas de forte affluence, le responsable mettra en place des roulements de temps de jeux pour les joueuses et joueurs présent(e)s

Article 5 – Le responsable se réserve le droit de refuser la présence d'enfants, d'adolescents ou d'adultes ne respectant pas le lieu, le matériel, les jeux à disposition ou les personnes présentes. Tout acte de violence verbale ou physique et de dégradation de matériel est formellement proscrié et entraînera une radiation définitive de LUDO'ZAC

II - EMPRUNTS

Article 6 – L'emprunt des jeux ou des jouets est dédié exclusivement aux adhérents sauf cas exceptionnel. La location des jeux de société / jouets s'élève à 2,50€ (Mozacois) et 3€ (communes extérieures) et pour les jeux surdimensionnés à 6,50€ (Mozacois) et 7,50€ (communes extérieures).

Article 7 – Une famille peut emprunter jusqu'à 5 jeux de société ou jouets à chaque emprunt, pour une durée de 3 semaines. Cependant, et avec l'autorisation du responsable, la location pourra être prolongée. Il est également possible de louer des jeux en bois sans limitation

Article 8 - Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité des parents de l'emprunteur. La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu ou jouet et rappelle aux parents qu'à l'égard des tout-petits, les jeux doivent être utilisés exclusivement sous leur surveillance

Article 9 - Certains jeux peuvent être soumis à une tarification spéciale du fait de leur coût d'achat. Les jouets fonctionnant avec des piles seront prêtés sans celles-ci.

Article 10 - En adhérant à la ludothèque, les parents s'engagent à rendre les jeux et jouets à la date prévue et dans l'état où ils ont été empruntés et nettoyés si nécessaire. Un retard dans la restitution empêche d'autres adhérents d'en profiter. Le contenu de chaque jeu sera vérifié lors de sa restitution. Le retour des jeux n'est plus accepté un quart d'heure avant la fermeture. **Tout retard entraînera le paiement d'une pénalité. (1€ / jour)**

Article 11 - En cas de non-retour ou de détérioration partielle ou complète de jeux ou de jouets, les parents s'engagent à rembourser les frais de réparation ou l'objet lui-même au prix qui leur sera indiqué par le responsable de la ludothèque. En cas de contestation, les parents seront mis en demeure de rembourser le jeu ou le jouet par lettre recommandée avec A.R. En cas de refus persistant, le recouvrement sera assuré par le Comptable du Trésor Public, après émission d'un titre de recette. S'il y a récurrence une radiation définitive pourra intervenir.



III - ANIMATIONS

Article 12 - Des animations sont organisées régulièrement pour tous ou pour des publics précis (Anniversaires, Fête du jeu, soirée jeux). Une participation financière pourra être éventuellement demandée pour certaines de ces animations

IV - DONNÉES PERSONNELLES

Article 13 - Les renseignements fournis sur le bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par la ville de Mozac afin de gérer les inscriptions à la ludothèque et les prêts de jeux (Logiciel BL Enfance). Elles sont également utilisées pour envoyer les invitations aux fêtes organisées par la ludothèque et effectuer les relances d'adhésion. La base légale de ce traitement est le consentement. Vous devez manifester votre accord pour la collecte de ces données en cochant la case prévue à cet effet sur le règlement intérieur. Si cette case n'est pas cochée, votre inscription ne pourra pas être prise en compte. Les données d'identification sont conservées 1 an à compter de la fin de votre dernière inscription. Celles concernant les jeux empruntés sont conservées 3 mois à compter de la restitution du prêt. Elles sont destinées exclusivement aux agents de la Ludothèque et de la municipalité. Pour exercer vos droits Informatique et Liberté (droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la limitation et à la portabilité), ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le responsable de la ludothèque en écrivant à ludothèque@ville-mozac.fr

Dans le cadre de ses animations, la ludothèque LUDO'ZAC est susceptible d'utiliser votre image à des fins de communication. De ce fait, autorisez-vous le responsable de la ludothèque à utiliser votre image ainsi que celles de vos enfants pour diffusion sur les réseaux sociaux et autres ?

☐

OUI

☐

NON

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Ludothèque "LUDO'ZAC" et m'engage à le respecter.

Fait à MOZAC le :

Nom, prénom :

Signature :